
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion
de l'information sur les catastrophes

Conseil d'administration

Deuxième session

Téhéran, 31 janvier 2018

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur sa deuxième session*

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Les décisions ci-après, adoptées par le Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC), sont portées à l'attention de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) :

Décision 1

Le Conseil d'administration du CAPGIC approuve le rapport sur les activités du Centre depuis la première session du Conseil.

Décision 2

Le Conseil d'administration approuve le rapport sur la gouvernance et la situation administrative et financière du CAPGIC.

Décision 3

Le Conseil d'administration approuve également le plan de travail du CAPGIC pour 2018 ainsi que sa stratégie pour 2019 et l'exercice biennal 2020-2021, mettant tout particulièrement l'accent sur les activités multirisques.

Décision 4

Le Conseil d'administration prend note des recommandations techniques du groupe d'experts sur les tempêtes de sable et de poussière figurant à l'annexe II du présent document et recommande que le CAPGIC incorpore ces recommandations à son futur programme de travail dans les

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 23 mars 2018.

limites du champ de ses activités et de son mandat, et compte tenu des fonds disponibles.

2. Le Conseil d'administration accueille avec satisfaction la finalisation de l'accord de pays hôte entre le Gouvernement de la République islamique d'Iran et la CESAP relatif à la création du Centre en tant qu'institution régionale de la Commission, conformément à la résolution 71/11.

3. Le Conseil d'administration félicite le CAPGIC pour avoir pleinement réalisé toutes les activités essentielles énumérées au titre du produit 1 (Les décideurs et les experts en réduction des risques de catastrophe au sein des gouvernements et des organisations apparentées acquièrent davantage de connaissances sur les orientations et les programmes pour le renforcement de la gestion de l'information sur les catastrophes) du plan de travail pour 2017, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration.

4. Il recommande que le CAPGIC envisage également d'inclure des activités multirisques dans son futur programme de travail. Il prend note des demandes des pays observateurs de renforcer les partenariats avec les autres centres régionaux pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et d'étendre les activités futures du CAPGIC à d'autres sous-régions vulnérables.

5. Il remercie le Gouvernement de la République islamique d'Iran pour sa généreuse contribution financière au CAPGIC et exprime également sa gratitude au gouvernement de Macao (Chine) pour sa contribution volontaire en espèces au Centre. À cet égard, le Conseil d'administration encourage vivement les membres et membres associés de la CESAP à fournir également une contribution financière au Centre.

6. Il note qu'un espace temporaire a été affecté au CAPGIC dans les locaux communs de l'ONU et se félicite de l'installation du CAPGIC dans le bâtiment Sepand, conformément au Règlement intérieur des Nations Unies, dans un délai de trois mois.

7. Le Conseil d'administration prend note de la prochaine évaluation indépendante du CAPGIC en 2019 et prie instamment tous les membres d'apporter leur soutien au Centre et à ses activités afin que l'évaluation aboutisse à des résultats positifs.

II. Travaux

A. Activités du Centre depuis la première session du Conseil d'administration

(point 2 de l'ordre du jour)

8. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur les activités du CAPGIC depuis la première session du Conseil (E/ESCAP/APDIM/GC(2)/1). L'administrateur chargé du CAPGIC a informé le Conseil des progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions prises et des recommandations faites par ce dernier à sa première session.

9. Le Conseil d'administration a noté que l'un des points inscrits en permanence à l'ordre du jour du CAPGIC avait été intégré à celui du Comité de la réduction des risques de catastrophe de la CESAP. Le Comité, à sa cinquième session, a pris note avec appréciation des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail du CAPGIC et reconnu que ce dernier constituait un mécanisme régional important pour la réalisation des objectifs et

des priorités du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

10. Le Conseil d'administration a remercié le secrétariat, notamment la Secrétaire exécutive, ainsi que le Gouvernement de la République islamique d'Iran pour l'action qu'ils avaient entreprise pour faire mieux connaître le CAPGIC dans plusieurs enceintes régionales et internationales de haut niveau et lui donner un plus grand retentissement. Ces efforts ont permis de faire reconnaître le CAPGIC et le rôle qu'il joue dans la région pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles et intensifier la coopération régionale et la coopération Sud-Sud dans la gestion de l'information sur les catastrophes.

11. Le Conseil d'administration a noté que la coopération Sud-Sud et l'apprentissage mutuel des bonnes pratiques et des enseignements tirés en matière de réduction des risques sismiques avaient été considérablement renforcés grâce aux activités d'assistance technique du CAPGIC.

12. Il a également noté qu'un rapport analytique du CAPGIC sur la coopération régionale dans la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et dans la gestion des informations afférentes sur les catastrophes serait prêt à être publié en 2018.

B. Coopération régionale et projets de renforcement des capacités
(point 3 de l'ordre du jour)

13. En application de la recommandation du Conseil d'administration tendant à ce que le CAPGIC considère les services de gestion de l'information pour la réduction des risques sismiques comme domaine de programme prioritaire au cours de sa première année d'activité, le secrétariat a informé le Conseil des progrès accomplis dans la réalisation des projets d'assistance technique pour la réduction des risques sismiques, à savoir le microzonage sismique de Thimpu et la rénovation des monuments culturels au Népal dans le cadre des travaux de redressement et de reconstruction entrepris à la suite du séisme ayant frappé ce pays, avec les partenaires du CAPGIC. Il a exprimé sa gratitude au groupe des partenaires du CAPGIC, à savoir l'Organisation du plan et du budget et le Centre de recherche sur les routes, le logement et l'aménagement urbain de la République islamique d'Iran, pour les compétences mises au service de la réalisation de ces projets d'assistance technique.

14. Le secrétariat a également informé le Conseil d'administration de l'approche de la Commission en matière de coopération régionale pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique, conformément à sa résolution 72/7 que le CAPGIC a mise en œuvre au titre du volet de son programme de travail concernant l'information régionale sur les innovations pour lutter contre les catastrophes transfrontières. Le Conseil a noté que les travaux analytiques avaient largement contribué à promouvoir la concertation intergouvernementale sur la coopération pour faire face aux catastrophes transfrontières.

C. Rapport sur la gouvernance et la situation administrative et financière du Centre
(point 4 de l'ordre du jour)

15. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la gouvernance et la situation administrative et financière du Centre (E/ESCAP/APDIM/GC(2)/2).

16. Le Conseil d'administration a été informé de la structure de gouvernance et de l'administration du Centre, notamment ses effectifs actuels qui avaient été fixés conformément aux recommandations de l'évaluation du CAPGIC approuvée par la Commission dans sa résolution 71/11 et compte tenu de la situation financière du Centre.

17. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour sa généreuse contribution au CAPGIC, comprenant une première tranche de 361 500 \$ en 2016, notamment pour l'exécution de la résolution 72/7 de la Commission sur la coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique, et une contribution supplémentaire en espèces de 2 683 973 \$ en 2017.

18. Il a également remercié le gouvernement de Macao (Chine) pour sa contribution volontaire en espèces de 10 000 \$ au CAPGIC.

19. Il a noté que le CAPGIC serait présent à Téhéran à partir de janvier 2018, conformément à la décision prise par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa cinquième session.

D. Programme de travail pour 2018 et au-delà

(point 5 de l'ordre du jour)

20. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail proposé du CAPGIC pour 2018 et au-delà (E/ESCAP/APDIM/GC(2)/3).

21. Les représentants des membres du Conseil d'administration suivants ont fait des déclarations : Népal et République islamique d'Iran. Les représentants du Kazakhstan et du Kirghizistan qui participaient à la session en tant qu'observateurs ont également fait des déclarations.

22. L'administrateur chargé du CAPGIC a informé le Conseil d'administration des produits que devait fournir le Centre au titre du sous-programme 5 : Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe, du programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2018-2019, tel qu'approuvé par la Commission à sa soixante-treizième session en mai 2017.

23. Les principales activités contenues dans le plan de travail pour 2018 comprendraient la création d'un réseau Asie-Pacifique sur le sable et les poussières, la mise au point d'un système d'alerte régional pour les tempêtes de sable et de poussière, la mise à jour des cartes des risques sismiques en Asie du Sud et en Asie centrale, et l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités sur la gestion de l'information sur les catastrophes. Des réunions sous-régionales d'experts sur l'information et la connaissance en matière de réduction des risques de catastrophe et de résilience face aux catastrophes, et des ateliers régionaux sur la gestion de l'information relative à la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et aux risques sismiques transfrontières seraient organisés pour faire avancer les initiatives du CAPGIC.

24. La stratégie du CAPGIC pour 2019 et l'exercice biennal 2020-2021 viserait les objectifs clés et s'articulerait autour des trois piliers de l'activité du Centre – répertoire du savoir et de l'information ; renforcement des capacités, formation et mise en commun du savoir ; et services d'information sur les innovations pour la lutte contre les catastrophes transfrontières – approuvés par le Conseil d'administration à sa première session. La stratégie incluait également le renforcement et l'élargissement des partenariats avec les centres

d'excellence aux niveaux national, régional et mondial ainsi que la promotion de la coopération régionale et de la coopération Sud-Sud.

25. Le Conseil d'administration a recommandé que le secrétariat mobilise des fonds auprès de donateurs multiples pour les activités du CAPGIC. À cet égard, il a vivement encouragé les membres et membres associés de la CESAP à apporter un soutien financier pour l'élaboration et l'exécution du programme de renforcement des capacités du Centre.

26. Il a noté qu'en 2018, d'autres activités importantes seraient entreprises par le Centre, notamment la poursuite des consultations entre la CESAP et le Gouvernement hôte concernant l'accord relatif aux arrangements administratifs et financiers pour l'établissement du CAPGIC en tant qu'institution régionale de la Commission et à la mise en conformité des locaux du bâtiment Sepand, qui accueillera les bureaux du Centre, avec les normes minimales de sécurité de fonctionnement et autres normes en vigueur aux Nations Unies.

27. Le Conseil d'administration a noté que l'évaluation indépendante globale du CAPGIC en 2019 serait soumise à la Commission à sa soixante-seizième session, en 2020. Celle-ci ferait le bilan des activités du Centre sur la base des conclusions de l'évaluation et déciderait du maintien en activité, ou non, du Centre en tant qu'institution régionale de la CESAP.

28. Les représentants participant à la session en tant qu'observateurs ont invité le CAPGIC à renforcer ses partenariats avec les autres centres régionaux de réduction et de gestion des risques de catastrophe tels que le Centre pour les situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe dont le siège se trouve à Almaty (Kazakhstan).

E. Date et lieu de la troisième session du Conseil d'administration

(point 6 de l'ordre du jour)

29. Le Conseil d'administration a décidé que sa troisième session se tiendrait au cours du quatrième trimestre de 2018. La date et le lieu exacts seraient fixés ultérieurement.

F. Questions diverses

(point 7 de l'ordre du jour)

30. Le représentant de Sri Lanka a fait une déclaration. Le représentant des Fidji participant à la session en tant qu'observateur est également intervenu pour suggérer que le CAPGIC invite davantage de représentants des pays insulaires du Pacifique et étende à l'avenir ses activités au Pacifique.

G. Adoption du rapport

(point 8 de l'ordre du jour)

31. Le 31 janvier 2018, le Conseil d'administration a approuvé les questions appelant une décision ou portées à l'attention de la Commission. Il a examiné puis approuvé le projet de compte rendu des travaux qui a été distribué aux membres après la fin de la session. Le rapport complet du Conseil d'administration sur sa deuxième session serait soumis à la Commission pour approbation, à sa soixante-quatorzième session.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

32. Le Conseil d'administration a tenu sa deuxième session le 31 janvier 2018 à Téhéran. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé l'allocution d'ouverture. M. Seyed Hamid Pourmohammadi Gelsefidi, Vice-Président adjoint de l'Organisation du plan et du budget de la République islamique d'Iran, a prononcé une allocution de bienvenue.

B. Participation

33. Les représentants des pays membres du Conseil d'administration ci-après ont participé à la session : Bangladesh, Cambodge, Iran (République islamique d'), Népal, Pakistan, Sri Lanka et Turquie.

34. Des représentants des Fidji, du Kazakhstan et du Kirghizistan étaient présents en tant qu'observateurs.

C. Élection du Bureau

35. Le Conseil d'administration a élu les membres suivants :

Président : M. Seyed Hamid Pourmohammadi Gelsefidi
(République islamique d'Iran)

Vice-Président : M. Mukhtar Ahmed (Pakistan)

D. Ordre du jour

36. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités du Centre depuis la première session du Conseil d'administration.
3. Coopération régionale et projets de renforcement des capacités.
4. Rapport sur la gouvernance et la situation administrative et financière du Centre.
5. Programme de travail pour 2018 et au-delà.
6. Date et lieu de la troisième session du Conseil d'administration.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

E. Autres manifestations

37. La Conférence régionale de haut niveau sur la gestion de l'information pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience s'est tenue à Téhéran les 30 et 31 janvier 2018 en même temps que la session du Conseil d'administration.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/1	Rapport d'activité du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes depuis la première session du Conseil d'administration	2
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/2	Rapport sur la gouvernance et la situation administrative et financière du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	4
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/3	Plan de travail proposé du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes pour 2018 et au-delà	5
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/4	Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur sa deuxième session	
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/L.2	Projet de rapport	8
<i>Documents d'information (en anglais seulement)</i>		
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/INF/1	Information for participants	
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/INF/2	List of participants	1
E/ESCAP/APDIM/GC(2)/INF/3	Tentative programme	1

Annexe II

Recommandations techniques de la Consultation d'experts de haut niveau sur la coopération régionale dans la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique (Téhéran, 30 et 31 janvier 2018)

1. Des experts de haut niveau de la région Asie-Pacifique se sont réunis à Téhéran pour la Consultation d'experts de haut niveau sur la coopération régionale dans la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique, les 30 et 31 janvier 2018¹ sous l'égide du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes (CAPGIC). Deux journées de consultations franches, instructives, à caractère scientifique et axées sur les résultats ainsi qu'un échange de données d'expérience et de meilleures pratiques et un examen des enseignements tirés de ces dernières ont permis aux participants d'appréhender en profondeur les perspectives d'avenir. Des experts de toute la région, notamment des universitaires, des professionnels et des décideurs ont procédé à des échanges de vues sur l'analyse de la situation, les tendances mises en évidence dans des enquêtes récentes, les mesures nécessaires à prendre dans le domaine scientifique, les outils, les projets et les mécanismes en rapport avec les tempêtes de sable et de poussière.

2. Après des discussions approfondies, les experts de haut niveau ont demandé que leurs recommandations soient soumises au Conseil d'administration du CAPGIC à sa deuxième session pour y donner suite. Il fallait, à leur avis, assurer le suivi de l'action entreprise pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière et cela tant du point de vue de la gestion des catastrophes que dans une perspective environnementale. Selon ces recommandations, le Centre devrait :

a) Promouvoir, améliorer et faciliter l'intégration d'un système régional multirisques d'évaluation des risques et d'alerte, notamment pour les tempêtes de sable et de poussière, qui serait relié au Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses ;

b) Élaborer et exécuter des projets en partenariat avec les États membres et les organisations internationales pertinentes, notamment pour activer le réseau de données et de savoir, en particulier le système de surveillance des tempêtes de sable et de poussière et d'alerte ;

c) Mettre en place une initiative multipartite, réunissant les États, les centres universitaires, la société civile, les institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions économiques régionales, notamment la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique pour l'Europe ainsi que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en utilisant les instruments environnementaux pertinents tels que le Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière de l'Organisation météorologique mondiale, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et d'autres, afin de promouvoir une

¹ La Consultation d'experts a eu lieu lors de la Conférence régionale de haut niveau sur la gestion de l'information pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience (Téhéran, 30 et 31 janvier 2018).

modalité de coopération triangulaire Sud-Nord-Sud pour la mise en commun du savoir et des données et le renforcement des capacités ;

d) Établir un ensemble d'indicateurs de données relatives aux tempêtes de sable et de poussière ainsi qu'une banque de données intégrées pour des examens, évaluations, analyses et rapports empiriques et périodiques ;

e) Encourager le recours à la recherche et aux études factuelles aux niveaux national et régional sur les causes fondamentales, les zones à haut risque, les facteurs d'accélération et les impacts négatifs des tempêtes de sable et de poussière et prendre des mesures appropriées de prévention et d'atténuation ;

f) Soutenir des campagnes de sensibilisation et de facilitation en vue d'inciter les communautés locales, par des mesures socioéconomiques, à adapter leur gestion des ressources en terres et en eau aux principes du développement durable ;

g) Définir un ensemble approprié de normes et d'indicateurs pour prévenir et réduire l'impact des tempêtes de sable et de poussière sur la santé et les moyens de subsistance des populations humaines dans les régions touchées ;

f) Recenser et mobiliser les ressources financières et contributions volontaires nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de ces activités.
